

Unis. Voyons ce qui s'est produit lorsque les troupes anglaises ont mis pied en Corée. Les Américains en ont été réconfortés et ont poursuivi le combat avec un nouveau courage.

Voilà tout ce que j'ai à dire pour l'instant. J'entends appuyer la mesure, car j'estime que nous devons nous efforcer par tous les moyens de réprimer l'agression. Le Canada, à titre de membre des Nations Unies, a pris des engagements de sorte que lorsqu'on nous demande de l'aide, il nous incombe d'en fournir.

L'honorable Arthur W. Roebuck: Honorables sénateurs, je ne m'oppose pas du tout à ce qu'on demande au Gouvernement de rendre compte, en une circonstance comme celle-ci, de la dépense des deniers publics, aux fins de la défense du pays en temps de paix. Il est tout à fait opportun que, de temps à autre, quelqu'un soulève comme aujourd'hui la question de savoir si l'argent a été sagement dépensé. Il incombe aux soutiens du Gouvernement de suivre attentivement les critiques formulées. Soyons justes, d'autre part. Je ne saurais me prononcer dans un sens ni dans l'autre; je n'en sais rien. Devant une question aussi importante que celle-ci, je dois me borner à avouer mon ignorance.

Ce qui me frappe pour l'instant, c'est le souvenir des discours prononcés en cette enceinte par le leader du Gouvernement (l'honorable M. Robertson) et le chef de l'opposition (l'honorable M. Haig), lors de l'examen des crédits militaires au cours des sessions précédentes. Malgré une mémoire assez fidèle, je ne me souviens pas d'avoir jamais entendu le chef de l'opposition déclarer que le Canada devait en tout temps maintenir un corps expéditionnaire, prêt à s'embarquer, à vingt-quatre heures d'avis, pour n'importe quel champ de bataille du monde. Voilà le sens de la critique dont nous sommes saisis. Si je me rappelle bien le débat, nous avons parlé de la défense du Canada, de la formation de troupes dans les régions septentrionales, de la création de corps d'aviation capables de défendre les villes canadiennes contre toute attaque provenant de l'étranger, etc. Je ne me souviens pas d'avoir entendu personne au Sénat préconiser que le Canada maintienne un corps expéditionnaire prêt à s'embarquer à vingt-quatre heures d'avis pour tout endroit du globe où pouvaient éclater des troubles. Je n'ai lu nulle part non plus que quelqu'un ait préconisé de telles mesures à l'autre endroit. Si le pays dispose de forces militaires dont la puissance et les normes répondent aux sommes dépensées, on a tort, à mon sens, de trouver à redire.

Je me demande souvent pourquoi il faut tant de temps pour former et pour équiper des soldats. Je voudrais bien, tout comme le chef de l'opposition (l'honorable M. Haig), qu'il nous fût possible d'abrégier ce délai. Mon ignorance des questions militaires y est probablement pour quelque chose. Quoique je n'en connaisse pas l'explication, il n'en demeure pas moins qu'il faut beaucoup de temps pour former et équiper une armée non seulement au Canada, mais encore au Royaume-Uni, aux États-Unis et ailleurs. On ne saurait en faire le reproche au Gouvernement.

L'honorable M^{me} Fallis: Puis-je interrompre mon collègue? On ne reproche pas au Gouvernement le temps qu'il faut pour former les hommes, mais bien sa lenteur à commencer cette formation.

L'honorable M. Haig: Voilà le point.

L'honorable M. Roebuck: Mais il y a longtemps que nous formons nos troupes.

L'honorable M^{me} Fallis: Pour cette fin spéciale, j'entends.

L'honorable M. Roebuck: On a mentionné que trois semaines avaient été perdues avant la convocation des Chambres. Il est vrai que nous aurions pu être convoqués un peu plus tôt, mais je ne puis voir où nous avons perdu du temps en ce qui concerne nos préparatifs militaires. Le cabinet n'a pas interrompu sa tâche et il a accompli tout ce que le Parlement eût pu faire s'il eût été réuni. Je ne conçois donc par sur quoi se fondent les reproches.

L'honorable M. Horner: Je signale qu'après la demande d'un envoi de troupes, trois semaines se sont écoulées avant qu'on entreprenne le recrutement de l'armée canadienne.

(La motion est adoptée; le bill est lu pour la 2^e fois.)

TROISIÈME LECTURE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous le bill pour la troisième fois?

L'honorable R. Robertson: Honorables sénateurs, je ne prévoyais pas un débat aussi prolongé lors de la deuxième lecture du bill et je croyais que la mesure pourrait être présentée au comité plus tôt. On m'avise que lorsque le bill aura été adopté, la sanction royale lui sera accordée soit à midi 45 ou à 6 heures ce soir. Étant donné que je me suis engagé à présenter le bill au comité, je laisse absolument à la discrétion du Sénat le soin de décider d'une ligne de conduite.